

Le Secrétaire général

Réf.: **CL-20/17**

Genève, le 12 mars 2020

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT:
- Aux missions permanentes à Genève;
- Aux autorités nationales de régulation;
- Aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'instruction générale qui a été donnée aux organisations de restreindre leurs activités et réunions, et afin d'atténuer les effets de la flambée de Covid-19, qui évolue rapidement, je tiens à vous informer que la Direction de l'UIT a décidé que les réunions internationales qui devaient avoir lieu au siège de l'UIT à Genève à compter du lundi 16 mars 2020 se tiendraient uniquement à distance jusqu'à nouvel avis et, en tout état de cause, au moins jusqu'au mercredi 15 avril 2020.

Les délégués ne pourront pas accéder aux locaux de l'UIT à Genève pendant cette période.

De plus amples informations et des lignes directrices sur la participation à distance sont disponibles sur le site web de l'UIT.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre coopération.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signature)

Houlin Zhao